

DEVANT NOUS ME JACQUES E. BEAUDOIN, soussigné notaire pour la province de Québec, pratiquant en la ville de Lachute, district de Terrebonne.

No. 7596

12 janvier 1955.

A COMPARU:

M. PAUL EMILE LAURIN, du village de Grenville, marchand.

V E N T E
-par-
PAUL EMILE LAURIN
-à-
BEATRICE LAURIN.

LEQUEL, par les présentes, a vendu avec la garantie ordinaire de droit et comme étant franc et quitte de tous privilèges et hypothèques, à l'exception de l'hypothèque ciaprès assumée à M^{lle} BEATRICE LAURIN, dudit village de Grenville, célibataire majeure, à ce présente et acceptant acquéreuse pour elle ses hoirs et ayant-cause à l'avenir, l'immeuble suivant, savoir:

D E S C R I P T I O N :

Un certain morceau de terre situé au village de Grenville connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Grenville comme formant partie du lot numéro soixante (Pt. 60) mesurant soixante pieds de largeur (60') sur la rue Canal, par une profondeur qui s'étend de la rue Canal à la ligne O. Martineau, laquelle profondeur est déterminée par l'angle de quatre-vingt-dix-degrés (90') avec la rue Canal; borné ledit morceau de terre au nord par la propriété de Dame Barron ou représentants, à l'ouest par la propriété de Gouvernement Fédéral, à l'est par la propriété de Monsieur Ovide Martineau ou représentants, et au sud par la propriété du vendeur. Avec toutes les bâtisses dessus érigées. Le tout mesure anglaise plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement avec les

REGISTRY OFFICE FOR
THE REGISTRATION DIVISION OF ARGENTEUIL.

I, hereby certify that this document was registered in this office at ten

o'clock M. on the twenty-fifth day of February one thousand nine hundred and fifty-five under the No. 78778

G. J. Calau
REGISTRAR



1046072529

-2-

les servitudes actives et passives y attachées.

T I T R E S :

Le vendeur est propriétaire de ce que ci-dessus vendu pour l'avoir acquis de Corl Gauley suivant acte de vente passé devant le notaire soussigné, le 20 juillet 1945, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous No. 59498.

ETAT MATRIMONIAL :

Le vendeur déclare qu'il ne s'est marié qu'une fois et que son épouse vit encore.

POSSESSION ET CONDITIONS :

Au moyen des présentes l'acquéreuse pourra jouir et disposer de ce que ci-vendu comme de chose lui appartenant à compter de ce jour et dont elle en prend possession immédiatement.

Cette vente est en outre faite aux charges et conditions suivantes que l'acquéreuse s'oblige de remplir, savoir:

1. Payer le coût des présentes et leur enregistrement.
2. Payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions foncières quelconques qui pourront affecter ledit immeuble à l'avenir.
3. Ne pas exiger, du vendeur de copies de ses titres non plus qu'un certificat de recherches contre ledit lot No. 60 Village de Grenville.

P R I X :

P R I X : Le prix de la dite vente est la somme de trois mille cent un dollars (\$3101.00) sur lequel montant le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreuse avant l'exécution des présentes, la somme de un dollar (\$1.00) dont quittance pour autant.

Quant à la balance ou somme de trois mille cent dollars (\$3100.00) elle sera payable à M. Corl Gauley à qui pareille somme est due aux termes d'un acte d'Obligation passé devant le notaire soussigné, le vingt septembre mil neuf cent quarante-six enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous No. 62182. Les intérêts sont payés à M. Corl Gauley jusqu'au vingt septembre mil neuf cent cinquante-quatre dont quittance pour autant par l'intervenant aux présentes. L'Acquéreuse remplira à l'entière décharge du vendeur toutes les obligations énoncées audit acte dont il déclare avoir eu communication.

INTERVENTION:

Aux présentes est intervenu M. CORL GAULEY du village de Grenville. Lequel après avoir pris communication des présentes, se le déclare pour bien et dûment signifié et n'avoir rien entre les mains qui puisse en arrêter l'effet le tout à toutes fins de droit.

DONT ACTE:

FAIT ET PASSE en la ville de Lachute, le douzième jour du mois de janvier mil neuf cent cinquante-cinq, sous le numéro sept mille cinq cent quatre-vingt-seize des minutes du notaire soussigné.

No. 152813
Radiation in virtue of
Discharge before
R. U. Valois Notary,
the 19th day of May
1952, filed the 2nd
day of June 1952
G. J. Cloutier Registrar

-4-

soussigné.

ET, lecture faite, les parties aux présentes ont signé avec nous notaire et en notre présence.

(SIGNE): BEATRICE LAURIN

PAUL EMILE LAURIN

CORL GAULEY

JACQUES E. BEAUDOIN, notaire.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée de record en mon étude.

Jacques Beaudoin Notaire